

N° RNA : W223002044

Siège social : Mairie de  
Minihy-Tréguier



Association habilitée à recevoir des dons et à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à la réduction d'impôt, en application des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts.

## Lettre d'information N° 5

### Chers amis voici notre lettre d'information n° 5

Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 19 janvier 2018 qui s'est tenue au siège de l'association, mairie de Minihy-Tréguier.

Après vérification du quorum, la séance a été ouverte à 18h30 par Mme Saliou, Présidente. Présents ou représentés par pouvoirs 145 adhérents ont assisté à cette première assemblée générale.

#### Dans un premier temps:

- Rappel de l'ordre du jour
- Remise d'un chèque de 2000 euros par La Présidente de l'ARESYMPT au nom des adhérents à la municipalité de Minihy Tréguier. Ce chèque représente l'aide apportée par l'association pour la restauration des deux vitraux côté nord. Cette restauration s'achèvera prochainement pour un montant de total de 24 000 euros.

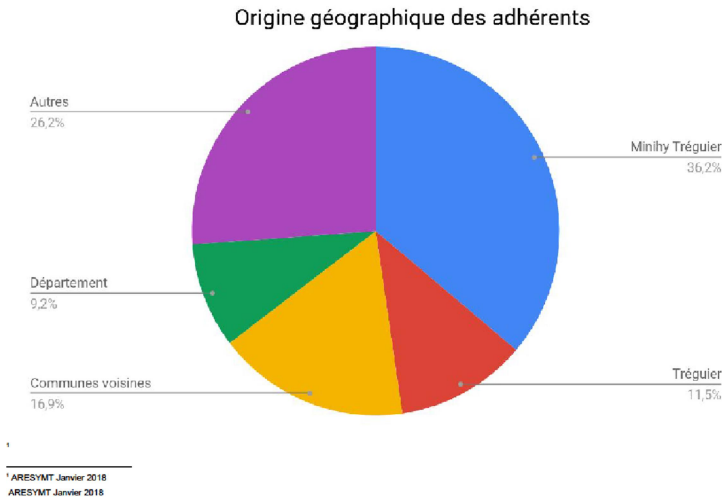


Remise du chèque par Mme Saliou présidente à Mr le Maire de Minihy Tréguier en présence de Mr Le Cozannet, vice président et Mme Giacobi secrétaire adjointe.

## Par la suite, présentation du:

### Rapport moral. Mme Saliou, présidente de l'association.

L'association créée en juillet 2016 compte à ce jour 274 adhérents à jour de leur cotisation.



### Mme Saliou rappelle:

#### ***Les objectifs de l'association.***

- Apporter un soutien à la restauration, puis à l'entretien du bâtiment et du mobilier classé ou non classé de l'église

St Yves en accord avec la commune de Minihy Tréguier et en collaboration avec les bâtiments de France.

- Contribuer au rayonnement de l'église St Yves de Minihy Tréguier par des moyens divers.

#### ***La provenance des ressources de l'association***

- Le bénévolat
- Les cotisations versées par les membres
- Les recettes de la vente de produits, services ou prestations fournies par l'association (animations légalement autorisées, repas, concerts...).
- Les subventions, les dons, ou toutes autres ressources conformes aux règles en vigueur

La Présidente remercie toutes les personnes qui depuis la création de l'ARESMT ont soutenu, par leurs encouragements, par leurs adhésions, par la générosité de leur participation aux différentes manifestations organisées et par la générosité de leur don, toutes les actions de l'association.

Le nombre très important d'adhérents présents à cette assemblée générale, et le très grand nombre de pouvoirs reçus en toute confiance au siège de l'association pour cette assemblée sont une marque de confiance, de soutien, d'encouragement aux actions menées au profit de la restauration de l'église saint Yves.

Elle rappelle qu'un site web a été créé grâce à la participation bénévole d'un adhérent. Régulièrement mis à jour, on peut y trouver toutes les informations de l'association à l'adresse suivante : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>

Ce site nous permet d'avoir une communication plus large, voire internationale.

## Rapport financier. Michel Nicolas, trésorier

### Le trésorier signale que:

- Les comptes ont été vérifiés et approuvés par un commissaire aux comptes avant la tenue de cette AG .
- Le compte d'exploitation fait apparaître un solde positif de 15847,87 euros au 31 décembre 2017.
- Les recettes totales de l'année (adhésions, manifestations, dons) s'élèvent à 25604,97 euros.
- Les dépenses, essentiellement rattachées aux manifestations, s'élèvent à 9757,10 euros.
- Le solde du compte en banque s'établit en correspondance à 15847,87 euros.

Le bilan détaillé de chaque manifestation est présenté et expliqué aux adhérents.

Le rapport financier est proposé à l'approbation des adhérents et voté à l'unanimité par l'assemblée.

## Rapport d'activités. Marie Yvonne Gallais, secrétaire.

### La secrétaire rappelle les manifestations organisées et les participations de l'ARESYMPT depuis sa création.

• Août 2016 l'association a organisé un premier cochon grillé au bourg de Minihy. Le succès est immédiat puisque les 150 places sont très rapidement vendues.

• Décembre 2016 : Mme Patricia Heidsieck pianiste de grande renommée, a offert deux concerts à l'église. Le concert intitulé sainte Thérèse de Lisieux était un véritable spectacle où les divers morceaux de piano venaient illustrer la lecture par l'artiste d'écrits de Thérèse de Lisieux.

• Avril 2017 : concert de l'Ensemble vocal L'Accord de Lannion. Les 80 choristes présents sous la direction de la jeune chef de chœur Aurélie Marchand ont pu s'exprimer de façon magistrale dans la cathédrale devant 200 spectateurs enchantés.

• Mai 2017 : Les membres du bureau de l'association ont mis à profit la présence d'un très grand nombre d'avocats et de juristes au colloque qui se tient habituellement au théâtre de l'Arche à Tréguier la veille du grand pardon pour faire connaître l'association et ses objectifs.

• Juin 2017 : l'association a accueilli une exposition d'instruments de musique médiévale les vendredi 9 et samedi 10 juin. De superbes instruments ou répliques d'instruments d'époque médiévale de très haute qualité étaient présentés et commentés par le restaurateur. Cette exposition a attiré des spécialistes de la cornemuse venus de différents coins de Bretagne ainsi que des classes des écoles maternelles et primaires. Samedi 10 juin : deux jeunes musiciens de cette l'association, Sylvain Naud et Mathieu Reverso ont offert un concert dans l'église saint Yves. Un de nos concitoyens, sonneur local de cornemuse dans le groupe Kan ar skrilh, les a accompagnés.

• Juillet 2017 : Comme promis l'an dernier deux repas cochon grillé ont été organisés en 2017. Le premier, le 2 juillet. Le second le 13 août. Ces deux dates ont rencontré un vif succès. L'ambiance champêtre et conviviale régnant lors de ces repas est pour nous très importante. Bien évidemment, nous travaillons pour collecter des fonds afin d'aider à la restauration de l'église. Mais, la possibilité offerte à tous de créer du lien autour d'un bon repas et d'un objectif patrimonial commun dans un lieu qui s'y prête vraiment est un aspect auquel nous sommes très attachés. Le repas à midi permet à chacun de se déplacer plus aisément que le soir. Après chaque cochon grillé une visite commentée de l'église est offerte aux convives.

• L'association, à la demande d'associations ou de groupes de particuliers, offre tout au long de l'année des visites guidées de l'église.

• Tro Breiz : Lors du passage du Tro Breiz au Minihy l'association a offert une lettre d'information aux 1400 marcheurs présents. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui membres de l'association.

- Septembre : journées européennes du patrimoine. Des visites guidées de l'église et de son histoire ont été offertes à 250 personnes le samedi et le dimanche.

- Décembre: Comme chaque année en décembre l'ensemble vocal Variation XXI a présenté son récital de Noël à l'église de Minihy. Fins connaisseurs de l'excellente acoustique de l'église, ils nous ont proposé cette année de chanter au profit de la restauration de l'édifice.

- Une aide a été apportée à la municipalité pour l'inscription à l'inventaire du mobilier répertorié de la statue en bois polychrome du 16<sup>ème</sup> siècle de Notre Dame de Kermartin et du tableau représentant le Testament de saint Yves. Ce Testament est la seule trace écrite de saint Yves qui nous soit parvenue. De plus, le tableau sera prochainement proposé au classement des objets mobiliers protégés.

Le rapport d'activités est soumis à l'approbation de l'assemblée par la Présidente et est voté à l'unanimité.

### Projets d'activités. Elizabeth Saliou

- Poursuite du soutien à la municipalité pour l'aide au financement des travaux. L'association concentrera son attention sur la restauration du tableau du Testament de saint Yves

- Poursuite de tous types et formes d'informations permettant de mieux faire connaître et apprécier ce patrimoine et les périls qu'il encourt. Production d'une plaquette explicative des actions menées par l'association à partir de l'histoire de l'église et de l'état des lieux.

- Recherche de partenariats et de mécénats , inscription à la fondation du patrimoine dès que les services des Bâtiments de France auront fourni les résultats de l'instruction du dossier de restauration de l'église à la municipalité. Celle-ci pourra alors, enfin, faire un phasage des travaux à réaliser à partir des préconisations des ABF (architectes des bâtiments de France). L'association pourra, alors, s'appuyer sur ce phasage. Le dossier de l'étude diagnostic est déposé en instruction auprès des Bâtiments de France **depuis avril 2016** et malgré de nombreuses relances la municipalité n'a aucun retour à ce jour.

Plusieurs chorales, musiciens ont offert fort généreusement de se produire au profit de la restauration de l'église .

**La prochaine manifestation aura lieu le 25 février prochain à la salle des fêtes de Tréguier.**

**La chorale « Salle de bain » de Lannion composée de 80 choristes offrira un récital de chansons françaises contemporaines à partir de 15H30 à la salle des fêtes de Tréguier.**

- D'autres activités sont envisagées: conférences, visites guidées associées à d'autres thèmes, repas champêtre en juillet et août ...

Ces propositions sont soumises aux adhérents et approuvées.

L'assemblée est invitée à soumettre d'éventuelles questions aux membres du bureau.

Des propositions d'aides dans différents domaines sont faites par les adhérents présents.

Plusieurs adhérents se sont inscrits comme membres des commissions d'organisation des différentes manifestations.

### Renouvellement des adhésions :

**Le montant de l'adhésion est maintenu, pour l'année 2018, à 10 euros par personne.** Les adhérents présents à l'assemblée générale ont renouvelé leur adhésion.

**Les adhérents absents lors de cette assemblée sont invités à renouveler leur adhésion en utilisant le bordereau ci-joint ou en faisant simplement parvenir le montant de l'adhésion (10€) si possible par chèque**

à l'ordre de l'ARESYMPT au siège de l'association : **ARESYMPT mairie 15 rue du bourg 22220 Minihy Tréguier**. Nous vous ferons retour des cartes d'adhésions par courrier. **L'association est habilitée à recevoir des dons et à fournir des reçus fiscaux pour une déductibilité de 66% du montant du don récupérable sur les impôts.**

**Ainsi pour un don de 50€ et après déduction sur impôt grâce au reçu fiscal que l'association décerne 13,70 euros resteront réellement à votre charge.**

A la suite de l'AG, les adhérents se sont retrouvés pour quelques douceurs et boissons en toute convivialité.



**Association des Amis pour la Restauration de l'Église SAINT-YVES de Minihy-Tréguier**

*Email : amis.saintyves.minihy@gmail.com*

*Site Web : <https://restauration-eglise-saint-yves-minihy.com/>*

Si vous souhaitez faire un don ou proposer à quelqu'un de soutenir notre action, merci d'adresser la fiche ci-dessous à l'adresse postale de l'Association:

**ARESYMPT : Mairie de Minihy 15 rue du bourg 22220 Minihy Tréguier**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

E-Mail : .....

Souhaite être membre de l'association pour une cotisation minimale de 10 €

Verse un don de : .....€ chèque espèces

Souhaite recevoir un reçu fiscal (Conformément à la loi les dons pour cette association sont déductibles des impôts à hauteur de 66%).

Pour la protection et la rénovation du mobilier et de l'immobilier de l'église Saint Yves de Minihy-Tréguier. (**Chèque libellé à l'ordre de l'ARESYMPT** (Association des Amis pour la Restauration de l'Eglise saint Yves de Minihy-Tréguier).